



Pension alimentaire a un enfant majeur placé en famille d'accueil

Par **katy**, le **15/03/2009** à **21:35**

bonsoir, mon mari se demande s'il va devoir continuer a payer une pension alimentaire pour sa fille qui sera majeure dans 6 mois et qui est placée en famille d'accueil. Pour l'instant il la donne a son ex mais quand elle aura 18ans devra t il continuer a la régler et si oui peut il la donner a sa fille plutot qu'a son ex